2 0 JUIL. 2020

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 631
Moto-Club —— KICK MOTO CLUB
N° d'affiliation —— C3037
Date —— 04 octobre 2020
Lieu —— SAINT REMY DU VAL
Organisateur technique - PLOMMEE CHRISTOPHE
E-mail —— kickmotoclub@laposte.net
Téléphone —— 0627224819 0668688801

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2020

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----------	LARDEUX PASCAL	Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre* ----------	GUESDON MARC	Licence : 029982
Membre du Jury ----------	DUVAL DANIEL	Licence : 039297
Membre du Jury ----------	BRIELLES GUY	Licence : 005183
Commissaire technique responsable ----	MARCHAND JOEL	Licence : 016418
Responsable du chronométrage ---------	LARDEUX MURIELLE	Licence : 026205

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
moto 5 h	15		125 cc et plus	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes
moto 4h	11	16	85 cc	☐ Solo ☒ Equipage 3 pilotes
moto 3h	15		125 cc et plus	☒ Solo ☐ Equipage 1 pilotes
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage

Engagement :
Site Internet ---- ENGAGE SPORT
Contact ---------
Téléphone ------ E-mail --

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 8
Caution : 200

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **HICHAM ALRABBAT n° d'agrément FFM: 00 61 0 10**

Nombre de secouristes **8**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **MAMERS**

Temps de trajet (en min) **15MM**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **LA HYGOTIERE**

Adresse ..... **72600 ST REMY DU VAL**

Capacité Moto : 120
(30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : ___
(30 pilotes par kilomètre)

Caractéristiques :

Longueur du circuit **4000**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Nombre d'OCP* **25**
**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 16/07/2020	Date : 21/07/2020	Date : 28/07/2020
KICK MOTO CLUB Saint Rémy du Val Association N° W722001128	Ligue Motocycliste des Pays de la Loire Secrétariat	Numéro : 20/0382
		Fédération Française de Motocyclisme 74 A Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00